

Rapport annuel du comité d'examen indépendant **du groupe de fonds de Portefeuilles Harvest**

Le 8 mars 2023

Le rapport annuel du CEI destiné aux porteurs de titres du groupe de fonds de Portefeuilles Harvest énumérés à la fin du présent rapport (les « Fonds »)

Madame,
Monsieur,

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), Groupe de portefeuilles Harvest Inc. (le « gestionnaire ») a formé un comité d'examen indépendant (le « comité » ou le « CEI ») pour les Fonds en septembre 2009 (les « Fonds »). Le CEI a fonctionné conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables et il compte trois personnes, toutes indépendantes des Fonds, du gestionnaire et des entités apparentées au gestionnaire (au sens du Règlement 81-107).

Le CEI est heureux de publier son rapport annuel destiné aux porteurs de titres pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 (la « période visée »).

Mandat du CEI

Conformément au Règlement 81-107, le mandat du CEI est d'examiner les conflits d'intérêts auxquels le gestionnaire peut être exposé dans la gestion des Fonds énumérés à la fin du présent rapport et de lui présenter des décisions à leur égard. Le gestionnaire est tenu, en vertu du Règlement 81-107, de repérer les conflits d'intérêts potentiels inhérents à sa gestion des Fonds, d'élaborer des politiques et des procédures écrites comme directives pour la gestion de ces conflits d'intérêts et de demander au CEI de formuler des commentaires sur ces politiques et procédures écrites (ci-après appelé le « Guide sur les questions de conflit d'intérêts »).

Quand un conflit d'intérêts survient, le gestionnaire soumet son plan d'action proposé au CEI pour que celui-ci l'examine. Certaines questions nécessitent l'approbation préalable du CEI. Cependant, dans la plupart des cas, le CEI présente une décision quant à savoir si, à son avis, le plan d'action projeté par le gestionnaire offre un résultat juste et raisonnable pour les Fonds. Pour les conflits d'intérêts récurrents, le CEI peut fournir au gestionnaire des instructions permanentes (« IP »). Les IP permettent à ce dernier de traiter certaines questions sans avoir à les soumettre chaque fois au CEI pour approbation, pour autant que le gestionnaire traite les conflits conformément aux IP.

Le CEI a le pouvoir de faire valoir les intérêts des Fonds le mieux possible dans les conflits d'intérêts que le gestionnaire lui soumet. Dans ces cas, le CEI cherche à s'assurer que le plan d'action proposé par le gestionnaire offre un résultat juste et raisonnable pour les Fonds.

Le CEI a engagé Independent Review Inc. pour que celle-ci l'aide dans ses tâches conformément aux dispositions du Règlement 81-107 et de la charte du CEI, lui fournisse certains services d'administration et de tenue de registres et agisse à titre de secrétariat indépendant.

Composition du CEI

Voici les membres actuels du CEI et leur occupation principale :

<i>Nom et ville de résidence</i>	<i>Occupation principale</i>	<i>Durée du mandat</i>
Présidente, Edna A. Chu ¹ , Toronto (Ontario)	Avocate, consultante en conformité	Nommée le 1 ^{er} janvier 2020. Reconduite le 1 ^{er} janvier 2023 pour trois ans, jusqu'au 31 décembre 2025.
Karen McRae ² , Toronto (Ontario)	Administratrice de sociétés et fiduciaire de fonds de retraite	Nommée le 1 ^{er} juillet 2018. Reconduite le 1 ^{er} janvier 2022 pour trois ans, jusqu'au 31 décembre 2024.
Neil Gross ³ , Mississauga (Ontario)	Avocat et consultant indépendant en matière de politique publique	Nommé pour la période allant du 27 octobre 2021 au 31 décembre 2023.

Le 27 octobre 2022, le CEI a reconduit Edna Chu dans ses fonctions pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Rémunération et indemnisation

Aperçu de la rémunération

Au moins une fois l'an, le CEI examine sa rémunération en fonction des éléments suivants :

- l'intérêt supérieur des Fonds;
- la nature et l'importance de la charge de travail de chaque membre du CEI, y compris leurs engagements en temps et en énergie;
- le nombre de réunions exigé par le CEI, dont les réunions extraordinaires convoquées pour examiner des conflits d'intérêts soumis au CEI;
- les meilleures pratiques de l'industrie, y compris les moyennes de secteur et les enquêtes sur la rémunération des CEI;
- la complexité des conflits d'intérêts soumis au CEI;
- la dernière autoévaluation du CEI de même que toute recommandation relative à la rémunération du CEI faite par le gestionnaire.

Rémunération des membres

En tout, les membres du CEI ont touché 35 000 \$ en 2022, plus les taxes applicables.

Durant la période visée, le CEI a suivi la recommandation du gestionnaire à l'égard de la rémunération de ses membres.

¹ Edna Chu siège aussi au CEI de fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par C.S.T. Consultants Inc., et elle a siégé au CEI de fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis ou non assujettis gérés par Goodwood Inc. (retraîtée depuis le 31 décembre 2022).

² Karen McRae siège aussi au CEI de fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Placements IA Clarington inc. (nommée le 1^{er} janvier 2022).

³ Neil Gross siège aussi au CEI de fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Accelerate Financial Technologies Inc.

Indemnisations accordées

Les Fonds et le gestionnaire ont accordé aux membres du CEI une indemnisation contractuelle conformément au Règlement 81-107. Aucun paiement n'a été fait aux membres du CEI en vertu de cette indemnisation par les Fonds ou le gestionnaire durant la période visée.

Divulgarion des avoirs des membres du CEI

Au 31 décembre 2022, aucun membre du CEI ne détenait en propriété effective, directement ou indirectement :

- un nombre important de parts d'un Fonds Harvest;
- une participation importante dans le gestionnaire;
- une participation importante dans une entreprise ou une personne fournissant des services au gestionnaire ou aux Fonds.

Décisions et approbations

Le 6 octobre 2022, le gestionnaire a proposé de reporter la date d'échéance des actions de catégorie A et des actions privilégiées de Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques (« Société à capital scindé ») d'une autre période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027. Après une enquête raisonnable et sur la base de l'information fournie au CEI par le gestionnaire (tant verbalement que par écrit) avant et durant la réunion, le CEI a déterminé que le plan d'action proposé par le gestionnaire qui consiste à prolonger l'échéance de Société à capital scindé d'une autre période de cinq ans à compter de la date d'échéance courante du 31 décembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2027 offrait un résultat juste et équitable pour la Société et ses actionnaires.

Instructions permanentes approuvées

Le CEI a approuvé trois IP. Ces IP constituent une approbation ou une décision écrite du CEI qui permettent au gestionnaire d'aller de l'avant avec les mesures particulières énoncées dans chaque IP sur une base permanente, et il peut le faire sans devoir soumettre le conflit d'intérêts ou son plan d'action proposé au CEI, pourvu qu'il se conforme aux modalités de l'IP. Dans chaque cas, l'IP nécessite que le gestionnaire se conforme à ses politiques et procédures connexes et qu'il fasse rapport au CEI régulièrement.

Instruction permanente n° 1 : Instruction omnibus

Cette IP vise nombre de types de conflits d'intérêts, soit ceux concernant :

1. les frais imputables aux Fonds
2. les allocations de négociation
3. les questions relatives à la tarification de portefeuille
4. la correction des erreurs dans les valeurs liquidatives de portefeuille
5. la correction d'autres erreurs importantes dans les comptes des porteurs de titres, dont les erreurs de négociation
6. le choix des courtiers
7. les arrangements de faveur
8. les pratiques de vente
9. le favoritisme manifeste
10. l'exercice de procurations et l'exécution d'autres tâches d'entreprise
11. l'impartition à des tiers fournisseurs de services
12. les opérations sur titres personnelles et l'acceptation de cadeaux
13. les plaintes de clients
14. les questions liées à la capacité

Le gestionnaire s'est appuyé sur l'IP n° 1 durant la période visée.

Instruction permanente n° 2 : Opérations entre fonds

Le gestionnaire ne s'est pas prévalu de l'IP n° 2 durant la période visée.

Instruction permanente n° 3 : Engagement à l'égard d'une émission future visant un fonds d'investissement à capital fixe

Le gestionnaire s'est appuyé sur l'IP n° 3 durant la période visée.

Rapport du gestionnaire sur ses instructions permanentes

Conformément au Règlement 81-107, le gestionnaire a remis au CEI un rapport écrit énonçant les IP dont il s'est prévalu durant la période visée, soit les IP n°s 1 et 3, car il a effectué des reclassements de titres durant la période visée. Le gestionnaire ne s'est pas prévalu de l'IP n° 2, car il n'a effectué aucune opération entre fonds durant la période visée.

Fonds traités par le CEI

Fonds Harvest de revenu Banques et immobilier
Fonds Harvest canadien de revenu et de croissance
Brand Leaders Income Fund (dissous le 15 mars 2022)
Australian REIT Income Fund
Société à capital scindé Grandes pharmaceutiques
FNB Harvest de revenu Marques dominantes Plus
FNB Harvest de revenu Leaders de l'énergie Plus
FNB Harvest de revenu Leaders des soins de santé
Harvest US Equity Plus Income ETF (dissous le 15 mars 2022)
FNB Harvest de croissance et de revenu Chefs de file des technologies
FNB Harvest de revenu Leaders des FPI mondiales
FNB Harvest de revenu Leaders du secteur bancaire américain
FNB Technologies de chaîne de blocs
FNB Harvest indiciel Géants aurifères mondiaux
FNB Harvest équilibré de revenu Services publics mondiaux
FNB Harvest Énergie propre
FNB Harvest indiciel Voyages et loisirs
FNB Harvest indiciel Innovation spatiale (dissous le 15 juillet 2022)
FNB Harvest indiciel Sports et divertissement numérique (dissous le 15 juillet 2022)
FNB Harvest de revenu amélioré Leaders canadiens (jamais inscrit en bourse et dissous le 15 mars 2022)
FNB Harvest diversifié de revenu mensuel (inscrit en bourse le 16 février 2022)
FNB Harvest de revenu Leaders des actions canadiennes (inscrit en bourse le 13 juin 2022)
FNB Harvest indiciel de revenu Actions ESG (inscrit en bourse le 22 septembre 2022)
FNB Harvest de revenu amélioré Leaders des soins de santé (inscrit en bourse le 25 octobre 2022)
FNB Harvest de revenu amélioré Marques dominantes (inscrit en bourse le 25 octobre 2022)
FNB Harvest de revenu amélioré Chefs de file des technologies (inscrit en bourse le 25 octobre 2022)
FNB Harvest équilibré de revenu amélioré Services publics mondiaux (inscrit en bourse le 25 octobre 2022)
FNB Harvest de revenu amélioré Leaders des actions canadiennes (inscrit en bourse le 25 octobre 2022)

Le présent rapport est accessible sur le site Web du gestionnaire, à <https://www.harvestportfolios.com>. Vous pouvez aussi en obtenir un exemplaire sans frais en contactant le gestionnaire au 416 649-4541 ou au numéro sans frais 1 866 998-8298, ou en envoyant un courriel à info@harvestportfolios.com. Le présent document et d'autres renseignements relatifs aux Fonds sont accessibles à www.sedar.com.

Cordialement,

« *Edna A. Chu* »

Edna A. Chu
Présidente